

# MAIRIE de LA CHAPELLE AUX NAUX

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

## COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 04 AVRIL 2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le mercredi quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. MASSARD Philippe, Maire.

**Présents :** MM. MASSARD P., BAUDRIER, CORMIER F., RIVRY L., JACQUET F., Mmes FRAYSSE N., CHANTELOUP C., FOURNIER M., DUVEAU F., FAVROLLE M.C., M. ZIOLKOWSKI H., Mmes DE VOS F. et BURCHER M.

**Absents excusés a (ont) donné pouvoir :** Néant.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** M. JACQUET F. a été désigné comme tel.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal.

### ➤ **BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE**

Le budget de la commune, voté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

. *Dépenses et recettes de fonctionnement :* 384.554,71 €

. *Dépenses et recettes d'investissement :* 159.673,17 €

La principale dépense en investissement est l'enfouissement des réseaux d'électricité, télécommunications et éclairage public de la Rue Principale.

### ➤ **BUDGET PRIMITIF 2018 – EAU & ASSAINISSEMENT**

Le budget Eau et Assainissement, voté à l'unanimité, s'équilibre comme suit :

. *Dépenses et recettes d'exploitation :* 73.952,50 €

. *Dépenses et recettes d'investissement :* 82.246,00 €

## ➤ **VOTE des TAUX d'IMPOSITIONS 2018 de la COMMUNE (TH- TFB – TFNB)**

Monsieur le Maire rapporte que lors de sa dernière réunion, la Commission des Finances PROPOSE que les taux d'impositions 2018 soient reconduits et donc ne présentent aucune augmentation pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive.

APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RECONDUIT les taux d'imposition pour l'année 2018 sans augmentation, comme suit :

- Foncier Non Bâti à 37,90 % (20.400 pour un produit de 7.732 €)
- Foncier Bâti à 11,92 % (337.300 pour un produit de 40.206 €)
- Taxe d'Habitation à 11,50 % (536.400 pour un produit de 61.686 €)

Soit un produit TOTAL attendu de 109.624 €.

## ➤ **VOTE des SUBVENTIONS 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des demandes de subventions des diverses associations communales et autres, et après avoir examiné les bilans financiers, les budgets prévisionnels pour 2018 et les activités prévues

**DECIDE** d'allouer les subventions suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2018 :

❖ ASSOCIATIONS des MAIRES du CANTON	50,00 €
❖ A.D.M.R. LIGNIERES / LA CHAPELLE AUX NAUX	400,00 €
❖ COMICE Arrondissement de CHINON	59,00 €
❖ ASSOCIATION FAMILLES RURALES	1.000,00 €
❖ ASSOCIATION des BATELIERS	1.000,00 €
❖ Feux d'artifice Fête des BATELIERS	3.000,00 €
❖ A.P.E. du RPI Lignièrès de Touraine – La Chapelle aux Naux	400,00 €
❖ O.N.A.C. (Anciens Combattants)	50,00 €
❖ Les Restaurants du Cœur	200,00 €
❖ Association Touraine Cheval – Jessica LONGUE	200,00 €
❖ Association Emmalines	200,00 €
❖ BTP – CFA Loir et Cher	70,00 €
❖ Association Tennis de table LANGEAIS –CINQ MARS LA PILE	50,00 €
❖ Association des Riverains Levée : Le Danger	50,00 €
❖ Réserve pour demandes de subventions exceptionnelles	1.571,00 €

Le montant total des subventions accordées s'élève à la somme de HUIT MILLE TROIS CENT EUROS (8.300,00 €).

L'Association des Bateliers a également demandé une subvention pour l'acquisition d'un nouveau bateau. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à cette demande : le devis actuel présenté est beaucoup trop onéreux, rendant le financement aléatoire. De nouveaux devis avaient été demandés. Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier à Monsieur le Président de l'Association.

## ➤ COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la démission de cinq Conseillers Municipaux dont la 1<sup>ère</sup> Adjointe de la Commune de Lignières-de-Touraine suite à un désaccord sur le projet de la « Commune Nouvelle ». Par conséquent, les dates concernant les réunions d'informations de la « Commune Nouvelle » aux Conseils Municipaux, Agents Communaux et Administrés, communiquées lors de la précédente réunion du 05 mars 2018 risquent d'être reportées. Les Communes de Lignières et de Vallères vont donc devoir réélire un Maire et les Membres du Conseil Municipal. Pour le cas où la réunion avec les habitants des 6 communes serait reportée, monsieur le Maire propose de rédiger une note d'information récapitulant les avantages et les inconvénients pour notre commune d'intégrer cette Commune Nouvelle, et de la diffuser aux habitants.

## ➤ LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UN PRESTATAIRE DE REPAS LIVRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait informé les Conseillers Municipaux de la dénonciation de l'actuel contrat de prestation des repas livrés pour la restauration scolaire. Il y a lieu de lancer une consultation commune avec Lignières-de-Touraine. La Commission des Affaires Scolaires des deux communes se réunira très prochainement afin d'engager un appel d'offres.

## ➤ QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES :

### ▪ Frais de Mission

Les demandes de remboursements de frais de mission pour les déplacements des Elus aux différentes réunions et commissions à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre à Sorigny sont provisoirement ajournées. Ce sujet sera débattu en Conseil Communautaire afin d'arriver à une harmonisation entre les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.